

Commune :
CEBAZAN (070)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 495B
Document vérifié et numéroté le 06/08/2018
A BEZIERS
Par M.DIDAOUJ
GÉOMETRE PRINCIPAL
Signé

CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER
B.P 751

34522 BEZIERS CEDEX
Téléphone : 04 67 35 69 03
Fax : 04 67 35 69 00

cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 06/08/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par HARMANGE (2)

Réf. :
Le

